

Évaluation spécifique organisée pour les candidats aux baccalauréats général et technologique dans les sections européenne ou de langue orientale

Note De Service N°94-260 DU 2-11-1994

BOEN n°41 DU 10-11-1994

La présente note de service a pour objet de définir les modalités d'organisation de l'évaluation spécifique visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue acquis par les candidats au baccalauréat scolarisés dans une section européenne ou de langue orientale, prévue par l'article 2 de l'arrêté du 22 juin 1994 relatif aux conditions d'attribution de l'indication "section européenne" ou "section orientale" sur les diplômes du baccalauréat général et du baccalauréat technologique.

I - Épreuve orale de langue, organisée par les recteurs d'académie comptant pour 80% de la note globale.

Durée de l'épreuve : vingt minutes, précédée d'un temps égal de préparation

Organisation : L'évaluation est réalisée par un professeur de la langue vivante, assisté autant que possible d'un professeur de la discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement dans cette langue. Ces professeurs ne peuvent examiner leurs élèves de l'année en cours.

L'épreuve comporte deux parties d'importance égale dans l'attribution de la note.

A - Première partie:

Elle prend appui sur un document inconnu de l'élève remis par l'examineur.

Ce document est en relation avec la discipline ou le champs disciplinaire dont l'enseignement a été partiellement ou totalement dispensé en langue étrangère. On évitera toute spécialisation excessive ou toute question de cours susceptible de mettre certains candidats en difficulté.

Au cours de l'interrogation orale, le candidat doit donner la preuve qu'il sait rendre compte du document de manière précise et nuancée, qu'il sait en dégager les idées maîtresses et les centres d'intérêt.

L'examineur doit prendre en compte :

- la clarté de l'exposition,
- la qualité de l'information et la culture du candidat dans le domaine considéré en particulier,
- la richesse de l'expression et la correction grammaticale de la langue parlée.

Choix des documents :

Il convient que ce choix soit effectué en commission rectorale ou inter-académique afin d'assurer la meilleure harmonisation possible

Cette commission est composée majoritairement de ^professeurs de langue, si possible de sections européennes, et de professeurs des disciplines non linguistiques des sections européennes.

B - Deuxième partie :

Elle consiste en un entretien qui porte sur les travaux et activités effectués dans l'année dans la discipline non linguistique. La liste des questions étudiées dans cette discipline est jointe à titre d'information au livret scolaire du candidat.

L'entretien peut également porter sur l'ouverture européenne et orientale et les diverses formes qu'elle a pu prendre dans l'établissement : partenariat, échanges, clubs, journaux, relations télématiques, etc.

L'entretien est conduit de manière libre, en évitant les questions stéréotypées. Le candidat doit donner la preuve de son aptitude à réagir spontanément à des questions non préparées mais relatives à un domaine connu ; à donner un avis, une information, à formuler une appréciation et plus généralement à participer à un échange de manière active.

II - Attribution de la note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe terminale comptant pour 20% de la note globale

Cette note est conjointement attribuée par le professeur de langue vivante et le professeur de la discipline non linguistique

La note attribuée sanctionne le travail effectué en langue étrangère dans la discipline non linguistique. Elle est attribuée en liaison avec le professeur de langue

Elle prend en compte :

- la participation spontanée ou suscitée au travail oral dans la classe,
- la qualité de certains travaux imposés, oraux ou écrits, réalisés au cours de l'année : brefs compte rendus de lectures, commentaires de documents, productions personnelles, etc.
- la maîtrise de la langue, dans un domaine spécialisé et plus généralement dans une situation de communication.